

Le seuil béton doit être réalisé de manière à pouvoir encastrer le seuil de la baie coulissante de 40mm sous le carrelage intérieur. La liaison entre le seuil béton et le seuil de baie encastré doit être faite au silicone. Il faut également veiller à ce que le haut du seuil de baie encastré ne dépasse pas de plus de 20mm la surface du carrelage intérieur. Idem pour la dalle extérieure, les 20mm sont à respecter.



Tout revêtement extérieur de sol non posé sur caillebotis est à proscrire pour des problèmes d'évacuation d'eau du rail de la baie coulissante.

